Service instructeur : TECHNIQUE

Affaire suivie par :

- Thierry HUIGNARD (partie technique)
- Christophe DENIS (partie administrative)

Dossier N° 15 006 00

Marché Public de fourniture

sur procédure adaptée

OBJET DU MARCHE :
Achat d'une tondeuse professionnelle autoportée frontale avec ramassage

Service technique
Communauté de communes du Pays de Loiron (53)

CAHIER DES CHARGES

Date limite de remise des offres : vendredi 20 mars 2015 à midi

1 Description du matériel et définition de la prestation

La consultation est passée selon une procédure adaptée (selon dispositions de l'article 28 du code des Marchés publics en vigueur.

1.1 Type

Le matériel faisant l'objet du présent cahier des charges est une tondeuse professionnelle autoportée à coupe frontale dotée d'un bac de ramassage.

Le candidat fournira à la CCPL une tondeuse neuve respectant à minima les critères suivants.

- moteur : Diesel, puissance supérieure à 35 CV
- châssis : en acier
- largeur de coupe frontale : minimum 1500 mm
- plateau de coupe: 3 lames, environ 1500 mm, avec éjection et basculement rapide pour la maintenance sans démontage du cardan
- hauteur de coupe : réglable
- bac de ramassage : minimum 800 litres ; arrêt automatique quand le bac est plein ; Hauteur de bennage minimum 1900 mm
- plateau de relevage
- pneumatique : type gazon large
- direction : hydraulique au volant
- transmission : hydrostatique
- sécurité : arrêt coup de poing et arceau de sécurité
- ergonomie : siège pneumatique réglable avec accoudoirs ; volant inclinable et réglable
- signalisation : conforme au code de la route ; gyrophare

1.2 Descriptif technique de la gamme

Chaque candidat détaillera dans le mémoire technique, pour chaque proposition de tondeuse, les éléments suivants :

- le moteur
- la capacité du réservoir
- la consommation horaire et vitesse
- le descriptif (dimensions, accessoires, poids, pneumatique, rayon de braquage, hauteur de bennage, transmission, ...)
- les équipements en série et les options
- le mode d'emploi détaillé
- les règles utiles pour un bon usage (maintenance et sécurité)
- la référence aux normes et homologation d'essais.

2 Prêt de matériel de rechange

Le candidat précisera dans son offre les modalités de prêt de matériel équivalent en cas de mobilisation pour réparations du matériel fourni.

3 Reprise à la collectivité de l'ancienne tondeuse

Le candidat précisera dans son offre les conditions de reprise d'une tondeuse GRILLO modèle FD1500 4 WD en possession de la collectivité : 34 CV ; immatriculation le 30/07/2008 ; 1300 heures au 20 février 2015.

Le dit matériel ne nécessite pas de réparations majeures et sera repris en l'état.

Une photo (non contractuelle) est jointe en annexe.

4 Délai de réalisation

La fourniture du matériel neuf retenu par la CCPL ne devra excéder 2 mois au-delà de la date de commande.
En cas de non- respect de ce délai, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Loiron prévoit l'application de pénalités à hauteur de 100 € par jour calendaire de retard.

5 Garantie, responsabilité, assurance du(es) prestataire(s)

Le candidat garantit la Communauté de Communes du Pays de Loiron contre tout recours.

Les **délais de garantie et clauses** correspondantes seront précisés dans le mémoire technique.

6 Prix

Le fournisseur .....
Dont le siège est situé à .....
Représenté par .....
En qualité de .....

Ayant pris connaissance et accepté les termes du présent marché, s'engage sur les prestations demandées pour la rémunération précisée ci-après :

Prestation	Unité	Prix en € H.T.
Tondeuse frontale autoportée dotée d'un bac de ramassage	1	
OPTION plateau mulching	1	
OPTION Kit lame de neige avec racleur	1	
OPTION Kit mulching	1	
Offre de reprise tondeuse GRILLO FD 1500	1	

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la description du matériel faisant l'objet de l'offre.
A ce titre, les prix s'entendent Hors Taxes, toutes taxes parafiscales comprises hors T.V.A.

7 Conditions de livraison

Les équipements seront contrôlés et munis de leurs certificats délivrés par des organismes agréés.

La réception sera prononcée quand le matériel sera immatriculé en série définitive avec sa carte grise et plaques (frais à la charge du titulaire)

En cas de réception avec réserve(s), le fournisseur dispose d'un délai de 15 jours calendaires pour lever ces réserves.

8 Facturation

La facturation après livraison du véhicule et validation par la collectivité sera adressée à la Communauté de communes du Pays de Loiron - Maison de Pays - 53320 LOIRON (1 original).

Le délai de paiement est 30 jours par virement administratif.

9 Renseignements sur les offres

9.1 Justificatifs à fournir

Le candidat devra :

- apporter la preuve à la communauté de Communes de sa capacité à fournir ce type de prestation (agrément, certification qualité, références, ...)
- Remettre le présent cahier des charges à son offre dûment signée et complétée, valant acte d'engagement. Il ne devra comporter ni rajout ni rature, sauf zones à remplir.
- Fournir un dossier technique décrivant le matériel et ses accessoires
- Fournir les imprimés DC1, DC2 en vigueur à la date de remise de la candidature, dûment complétés, signés et accompagnés des justificatifs qui y sont mentionnés (articles 52 et 55 du code des marchés publics)
- Un RIB

9.2 Critères de sélection

1 – **Critères techniques (60 %)** : respect de critères énumérés à l'article 1 du présent cahier des charges (minimum ou s'en approchant le plus possible) ; délais de fourniture ; éléments fournis dans le mémoire technique.

2 – **Prix (40 %)**

Dans le cadre de la consultation, afin d'affiner l'analyse des offres, la collectivité pourra solliciter les candidats pour une **démonstration** du matériel sur le Pays à Loiron.
Dans ce cas, le fournisseur devra présenter une tondeuse identique à celle soumise dans l'offre.

9.3 Date de réception des offres

Les offres devront parvenir en recommandé avec accusé de réception ou déposées au secrétariat de la Maison de Pays de Loiron contre récépissé au plus tard pour le :

vendredi 20 mars 2015 à 12 heures

Les offres remises ou arrivées après la date limite ne seront pas retenues : elles seront renvoyées à leurs auteurs sur demande et à leur frais, à défaut elles seront détruites.
La durée de validité des offres est fixée à 2 mois à compter de la date limite de réception de celles-ci.

9.1 Personne habilitée à donner des renseignements techniques

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

Thierry HUIGNARD
Responsable du service technique
06 87 34 49 90

9.2 Personne habilitée à donner des renseignements administratifs

Christophe DENIS, Directeur Général Adjoint
Tel 02 43 02 19 31
Fax 02 43 02 15 92
e-mail : christophe.denis@cc-paysdeloiron.fr

A .....

Le .....

Pour l'Entreprise

« Lu et approuvé » (mention manuscrite)
Signature et cachet

Grillo

Grillo s.p.a.
47023 – CESENA (FC) ITALIA – Via Cervese, 1701
CE
ANNO DI COSTRUZIONE 2007
TIPO FD 1500 4WD
OMOLOGAZIONE N.
IDENTIFICAZIONE N. FD1500 364387
MASSA AMMISSIBILE: TOTALE kg 1330
ASSE ANTERIORE kg 910
ASSE POSTERIORE kg 420
MASSA RIMORCH. AMMISSIBILE: NON FRENATA kg
FRENATA INDIPENDENTE kg
FRENATA AD INERZIA kg
FRENATA ASSISTITA kg
03602

Grillo
HONDA

Grillo
FD 1500
4 WD